

Millau, le 20 novembre 2015



Note à Mmes et MM les parents d'élèves

Objet : Plan Vigipirate

En raison de la situation créée par les attentats du 13 novembre un renforcement du plan Vigipirate impose la mise en place de mesures de sécurité accrues dans les établissements scolaires.

Au lycée Jean Vigo, ces mesures ont trois objectifs :

- Augmenter la fermeture de l'établissement,
- Limiter la présence d'élèves aux abords de l'établissement,
- Accroître la surveillance sur les allées et venues dans l'établissement.

Pour cela :

- 1) L'accès élèves (portail principal) ne sera ouvert sous surveillance qu'aux moments d'entrées et sorties des élèves : 7h30/8h05 – 8h50 /9h05 – 9h50/10h05 – 10h50 /11h05 -11h50/14h05 (présence d'un surveillant sur la plage horaire) – 14h50/15h05 – 16h50/17h05 – 17h50/18h05.
- 2) Afin de fluidifier la circulation des élèves et d'éviter les attroupements aux abords du portail principal, les élèves déposés par le bus à l'arrêt situé sur le rond-point entreront dans l'établissement par le portillon rue de Naulas.
- 3) Les regroupements et les sorties d'élèves (en particulier les élèves fumeurs) sur le parking extérieur de l'établissement sont interdits. Deux zones «fumeurs» sont délimitées à l'intérieur de l'enceinte dans l'angle du portillon rue de Naulas à l'abri-vélo et sous l'abri-vélo face à l'atelier de Mécanique-Auto. Il est bien évidemment interdit de fumer dans le reste de l'établissement conformément à la loi et au règlement intérieur.

Des consignes particulières seront données aux élèves internes devant suivre des activités à l'extérieur en soirée.

L'accès à l'établissement des véhicules particuliers autres que ceux du personnel est interdit. Les personnes qui souhaitent accéder au lycée doivent

- soit se présenter au portail principal et se faire connaître au personnel de surveillance présent,
- soit lorsque ce portail est fermé se présenter au portail « véhicules » (vert) et sonner à l'accueil de l'établissement qui après vérification (caméra) donnera l'accès.

Toute personne entrant dans l'établissement devra se faire connaître à l'accueil du lycée.

Ces mesures seront mises en application à compter du jeudi 26 novembre au matin.

Le Proviseur,
Pierre PIPIEN

